

PROJET : « DES VOIX ET DES VOIES CONTRE L'HOMOPHOBIE  
AU CAMEROUN, EN CÔTE D'IVOIRE ET AU SÉNÉGAL »

# Images et voix des minorités sexuelles dans les médias au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal

**DOCUMENT DE CAPITALISATION  
DE TROIS ÉTUDES DE CONTENU MÉDIATIQUE  
(Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal)**

*Coordination et synthèse : Lucien Houédanou*

**Octobre 2017**

## **1. Contexte**

Le présent document de synthèse a été réalisé dans le cadre du projet intitulé « Des voix et des voies contre l'homophobie au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal », mis en œuvre par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAPO) sur financement de l'Union européenne, et dont l'objectif est d'accroître la pertinence, l'efficacité et l'influence de l'information et de la communication des défenseurs des droits des lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels, Intersexués (LGBTI) dans la promotion de ces droits et dans le recul des préjugés à leur encontre.

En vue de répondre en partie à l'un des objectifs spécifiques de ce projet, à savoir « sensibiliser les journalistes à une perception dépassionnée et pour une couverture médiatique plus éthique et professionnelle de l'homosexualité », trois études de contenu des médias sur le traitement de l'homosexualité ont été réalisées au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal<sup>1</sup>, de manière coordonnée et avec une méthodologie commune. Capitalisant les résultats de ces études, la présente synthèse a été présentée lors d'ateliers nationaux de restitution aux journalistes et aux organisations de défense des droits des LGBTI.

## **2. Éléments de méthodologie**

Les trois études de contenu ont eu pour objectif d'examiner le traitement médiatique de l'actualité et du débat autour des minorités sexuelles LGBTI dans les pays ciblés. Elles ont été menées sur des médias publics et privés relevant de la presse écrite et de la presse en ligne. Le choix de ces médias se justifie, en plus de leur impact potentiel, par leur accessibilité en termes de documentation.

A travers l'analyse des corpus d'articles collectés, les études ont mis en lumière la manière dont les médias « parlent » des LGBTI, la représentation et l'image qu'ils renvoient aux lecteurs. Une des hypothèses de départ est que les journalistes ne donnent pas une image des LGBTI dépouillée de partis-pris et qu'ils contribuent, dans une certaine mesure, à leur discrimination et aux violences qui leur sont faites dans de nombreux pays africains en général et de façon spécifique dans les pays objet des études.

Les études se sont appuyées sur deux approches consistant d'une part à faire un recueil des données quantitatives et qualitatives et d'autre part, à faire l'analyse transversale du corpus choisi. L'analyse quantitative porte sur le volume de couverture, à savoir le nombre d'articles sur le sujet et leur périodicité d'apparition. Quant à l'analyse qualitative, elle a porté sur :

- la richesse des contenus et le traitement fait des faits relatifs aux LGBTI (genres rédactionnels choisis pour les mettre en relief) ;
- les angles de traitement (les faits mis en relief et la hiérarchisation adoptée pour dégager les centres d'intérêt) ;
- les thèmes convoqués dans le traitement médiatique des questions liées aux LGBTI ;
- et enfin, les perceptions véhiculées par les médias sur les LGBTI (jugement, langage, clichés, stéréotypes.)

---

<sup>1</sup> Les études de contenu qui servent de base à cette synthèse ont été menées par : Elisabeth Benkam pour le Cameroun, Zio Moussa pour la Côte d'Ivoire et Mouminy Camara pour le Sénégal.

La consultation des contenus de l'information sur les LGBTI devait, au départ, être limitée sur une période précise de quelques mois. Toutefois, la collecte des données a vite laissé apparaître que le sujet est traité de façon marginale et ponctuelle. La période d'observation et d'analyse a donc été étendue de l'année 2016 jusque sur trois ans, afin de permettre de disposer d'un corpus significatif.

### **3. Principaux résultats**

La présente synthèse relève notamment des points communs apparaissant dans les contenus médiatiques des trois pays étudiés et souligne :

- d'une part, les risques de violences que peuvent encourir les minorités sexuelles, du fait d'un traitement déséquilibré de l'information à leur sujet ;
- d'autre part, les bonnes pratiques qui mériteraient de faire école en matière de traitement équilibré et professionnel de cette information.

Nous avons ainsi noté que :

- (1)- entre faits divers et « affaires », les minorités sexuelles sont traitées, dans les médias, comme des objets d'information ponctuelle ;
  - (2)- les images des minorités sexuelles véhiculées par les médias relèvent de préjugés et de stéréotypes qui ne varient guère d'un pays à l'autre ;
  - (3)- les médias apparaissent dans certains pays comme des relais et des moteurs de courants religieux radicaux et de la vindicte populaire dirigée contre les LGBTI ;
  - (4)- les médias sont même parfois à l'initiative de cette vindicte populaire ;
  - (5)- de manière exceptionnelle, certains médias s'illustrent positivement par un traitement équilibré de l'information sur les minorités sexuelles et, de ce fait,
  - (6)- ces médias mettent en exergue des arguments pour la défense des minorités sexuelles.
- (7)- La synthèse se conclue par un relevé de recommandations pour un traitement équilibré de l'information sur les minorités sexuelles.

#### ***3.1. Traitement de l'information sur les minorités sexuelles : entre faits divers et « affaires », des objets d'information ponctuelle***

**3.1.1-** Une remarque faite pour le Cameroun est pour ainsi dire valable pour les autres pays :

« La thématique des LGBTI ne fait pas l'objet de traitement quotidien par la presse (...). Elle n'est pas évoquée si l'actualité ne s'y prête pas. Le sujet fait la Une des journaux seulement lorsqu'un présumé gay, lesbienne, homosexuel, voire pédophile est, soit arrêté par les forces l'ordre, soit condamné, soit assassiné pour une telle pratique, dans le pays ou encore à l'étranger ». (E. Benkam, Cameroun)

« les médias ne traitent pas cette question de leur propre initiative » (M. Camara, Sénégal)

**3.1.2-** Au lieu de faits divers épisodiques, l'information sur les LGBTI s'agglomère, au Sénégal, en « affaires » couvertes par les médias :

« Entre février 2008, avec la « mariage homosexuel » de Mbao et janvier 2016 qui a connu la polémique sur le sac de Waly Seck et la caricature de Damien Glez, plusieurs événements se rapportant à des arrestations, des condamnations ou d'emprisonnement pour des faits liés à l'homosexualité ou au lesbianisme ont été relatés par les médias : affaire des 11 « présumés » homosexuels de Kaolack ; affaire des 5 « lesbiennes » du restaurant-bar Piano-Piano de Yoff »; affaire Tamsir Jupiter Ndiaye, etc. » (M. Camara, Sénégal)

**3.1.3-** Les médias qui accordent le plus d'affichage aux LGBTI (titres à la Une) relèvent de la presse « orientée vers les mœurs et le scandale » : (Le Populaire, Sénégal); Allo, Police!, Côte d'Ivoire).

**3.1.4-** « La majorité des articles traitant de l'homosexualité est constituée de comptes-rendus d'événements (avènements des affaires, prises de position des acteurs politiques, religieux, ou ONG, procédure judiciaire etc. Les genres majeurs (éditorial, analyse, enquête, reportage) sont très peu convoqués voire inexistantes. » (Sénégal, valable aussi pour le Cameroun, et, dans une certaine mesure pour la Côte d'Ivoire).

**3.1.5-** « Les auteurs des articles (journalistes et contributeurs extérieurs) parlent des LGBTI. Des comptes rendus et quelques commentaires ne leur donnent pas la parole. (...) la presque totalité des articles anti-homo (...) ne donnent pas la parole aux LGBTI, même au nom d'une exigence déontologique élémentaire comme l'équilibre de l'information. Ils instruisent ainsi le procès des gays à charge sans leur donner la parole, ni à eux ni à ceux qui défendent leurs droits et libertés, pour qu'ils assurent leur défense. » (Zio, Côte d'Ivoire)

- « L'homosexuel et la lesbienne sont des objets et non des sujets d'information. On relève un traitement globalisant et jamais spécifique, stéréotypé et réducteur dans lequel on émet des jugements, des opinions sur les LGBTI sans pour autant leur donner la parole dans les médias. » (M. Camara, Sénégal).

- « Il en découle, à bien des égards, une perception et une présentation dévalorisantes et stigmatisantes véhiculées par les médias sur les minorités sexuelles. » (Sénégal)

**3.1.6-** Il est noté au Sénégal que : « la majeure partie des articles traite de l'homosexualité. Nous y trouvons tout au plus trois articles traitant des lesbiennes. Quant à la question des bisexuels, des transsexuels et des intersexués, elle est inexistante. » (M. Camara)

- Dans la même veine, au Cameroun : « Un nombre très réduit d'articles témoignent du tabou qui entoure le fait qu'une femme puisse être amoureuse d'une autre femme. Les lesbiennes font l'objet de préjugés spécifiques qui reposent sur l'idée selon laquelle la femme africaine a un statut à part, et devrait, de ce fait, se garder, davantage que l'homme, de se livrer à certaines pratiques considérées comme déshonorantes. » (E. Benkam)

### **3.2- Images des minorités sexuelles véhiculées par les médias**

Les éléments résumés ci-après par Mouminy Camara se retrouvent, à quelques nuances près, dans les deux autres pays :

« A l'analyse, les homosexuels sont considérés, non comme des sujets d'information mais plutôt des objets. Il en découle, à bien des égards, une perception et une présentation dévalorisante et stigmatisante véhiculées par les médias sur les minorités sexuelles.

« L'étude du contenu médiatique sur les LGBTI (...), qu'il s'agisse du discours des acteurs des médias ou des opinions des leaders associatifs et religieux, permet de mettre en évidence une approche moralisatrice de l'homosexualité. »

« En effet, l'analyse révèle, d'une manière générale, que l'homosexualité est considérée comme un fait non-africain, importé, occidental. Par conséquent, dans le prisme de l'hétérosexualité considérée comme norme de la société sénégalaise, l'homosexualité (masculine ou féminine) est perçue comme une déviance sexuelle ou un « acte contre-nature ». De ce fait, sa présence dans la société sénégalaise est présentée comme résultant d'une corruption sexuelle voire d'une activité lucrative dans un contexte marchand. » (M. Camara)

- Pour la Côte d'Ivoire, Zio Moussa récapitule les clichés, stéréotypes et préjugés de l'homosexualité présentée comme :

- stratégie de recolonisation culturelle/mentale par l'imposition d'une pratique sexuelle qui relève de la dépravation des mœurs et de la déviation sexuelle occidentales ;
- moyen de captation de la rente pour la survie ;
- contre-valeur antinomique des vraies valeurs morales et spirituelles africaines ;
- malédiction divine (Sodome et Gomorrhe) ;
- malédiction à l'origine du sida ;
- malédiction annonçant la fin du monde ;
- maladie mentale, crime -contre l'humanité- au même titre que le viol, l'inceste... ;
- refus de faire ou d'avoir une progéniture ;
- source de pouvoirs mystiques ;
- pacte signé avec le diable, pratique satanique.
- 

### **3.3. Des médias relais et moteur de la vindicte populaire et de courants religieux radicaux**

**Au Sénégal**, l'analyse de Mouminy Camara met en exergue « un traitement journalistique prescriptif, cristallisé autour de la religion et de la justice » :

« Le poids de la religion intervient dans la répression de cette minorité sexuelle (arrestation, emprisonnement). Les homosexuels font l'objet de plus souvent d'arrestation et d'emprisonnement sur la simple base du soupçon. C'est d'ailleurs ce qui explique souvent leur libération pour insuffisance de preuves.

« Il apparaît essentiellement dans le discours médiatique une manipulation du sentiment anti-homosexuel par des représentants politiques et religieux conduisant à des actes de violence. Cette violence est aggravée par **certains médias qui ont servi de tribunes ou de plateformes d'expression aux menaces physiques, aux agressions, insultes, sans, en contrepartie permettre un discours opposé susceptible de défendre les minorités sexuelles.** »

« Les médias ont un rôle en grande partie négatif en ce qui concerne la question de l'homosexualité. **Dans certains cas, les journalistes sont même les instigateurs des violences fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité ou expression de genre.** « *Les souteneurs des pédés de Mbaou ont trompé l'opinion internationale* » (Le Populaire 24-25-01-2009).

« Les discours anti-homosexuels, tels qu'ils sont diffusés dans les médias, sont si prégnants qu'il est souvent difficile de percevoir des voix dissidentes. »

### **En illustration, quelques extraits d'articles de presse :**

**1.** « Lors de la manifestation organisée à la Grande Mosquée de Dakar en réponse à l'arrestation des imams qui avaient voulu marcher contre la libération des présumés homosexuels, *le Populaire* a recueilli les avis de citoyens sur la question, parmi lesquels certains n'hésitent pas à récuser l'importance des homosexuels dans la société :

- « *Ce n'est pas normal, mais alors là du tout, parce que imaginez que l'on enferme un imam et que l'on libère une « goorjigeeen » (homme-femme) sans même le juger, ce n'est pas possible, cela n'a même pas de sens. (...) Les homosexuels ne représentent rien dans ce pays, ils ne sont d'aucune utilité et aucune religion ne les reconnaît, alors pourquoi ne sont-ils pas emprisonnés?* » (Le Populaire, « La police réprime, jusque dans l'enceinte de la Grande Mosquée de Dakar, la marche contre les homosexuels, Micro-trottoir, citoyens, 18 fév. 2008)

- « *Il n'y a pas de place à l'homosexualité dans ce pays qui renferme de nombreux saints.* » (Le Populaire, Rubrique Wax Sa Xalaat (Micro-trottoir), 8 février 2008).

**2.** Un islamologue affirme : « *Les homosexuels font partie du peuple de la géhenne. Ce sont des vicieux qui doivent tous être jetés au feu. C'est même dégoûtant de parler d'eux. Faire enquête sur ces personnes est même insensée à mes yeux. C'est leur donner une importance qu'ils n'ont* » (« L'Observateur, 19 oct. 2012.

M. Camara conclut : « En définitive, le discours journalistique, dans certains médias, prouve que les journaux ont été la chambre de résonance de sentiments et de violences homophobes, par les formulations des commentaires dans leurs articles ou par l'orientation négative de l'angle de traitement de cautionnant les appels à l'intolérance ou incitant à violence. »

### **3.4. Des médias à l'initiative de la vindicte populaire**

#### **Au Sénégal**

« Le thème de l'homosexualité est en fait apparu dans le débat public à partir de février 2008, à la suite de la publication, dans le magazine « *lcône* », de photographies de « *mariage* » supposé entre homosexuels. Plusieurs condamnations de personnes considérées comme homosexuelles ont eu lieu à la suite de la parution de ces photographies. Ainsi, en août 2008, deux hommes ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement pour « *mariage homosexuel* ».

Une ONG, Jamra a diffusé un communiqué pour lui apporter son soutien au directeur de publication du magazine, Mansour Dieng considéré comme faisant « *l'objet de menaces pour n'avoir fait que son travail de journaliste, c'est-à-dire alerter l'opinion sur les dangers de perversion et de corruption sexuelle sous-tendues par l'argent facile qui guettent notre jeunesse et portent douloureusement atteinte à nos valeurs morales et religieuses* » (*Le Soleil*, Mariage d'homosexuels. « Jamra » condamne les menaces contre les journalistes, 5 févr. 2008).

#### **Au Cameroun**

En 2008 : « plusieurs tabloïds camerounais publient une série d'articles dénonçant l'orientation sexuelle de personnes qu'ils ont appelés les « *pédés de la République* ». Le journal *L'Anecdote* crée le buzz en publiant « *le Top 50 des homosexuels présumés du Cameroun* ». Le lendemain, le même journal ajoute à cette liste 27 nouveaux noms et intitule l'article « *La liste complète des homosexuels du Cameroun* » et qualifie le régime politique du Cameroun d'« *anusocratie* ». Le rédacteur en chef de *L'Anecdote* l'époque écrit, à l'époque, dans un article : « *Ils [les gays] doivent être poursuivis et condamnés s'ils sont coupables. Par ailleurs, leur richesse indue doit être confisquée et remise au Trésor public* ». La quasi-totalité des journaux du Cameroun ont soutenu ces tabloïds dans leur démarche. » (E. Benkam)

### **3.5. Une exception de traitement équilibré de l'information sur les minorités sexuelles**

#### **En Côte d'Ivoire :**

- « le traitement (de l'information) donne la parole aux LGBTI eux-mêmes. Mais mieux : les deux tendances qui traversent la société ivoirienne sur la question ne sont pas occultées. Les homophobes, qu'ils soient journalistes ou membres de la société civile s'expriment librement, surtout dans les colonnes – grande surprise – du journal de service public *Fraternité Matin*. Et trouvent en face d'eux ceux et celles qui assurent la défense des droits des homosexuels. Eux non plus ne sont l'objet d'aucune censure. Parmi ces derniers, quelques donneurs d'ordre des médias (directeurs, conseillers de directeurs, etc.).

L'homosexualité est ainsi devenue un sujet de l'espace public, portée sur la place publique par des journalistes et des médias dont certains font participer des citoyens. » (Zio Moussa)

« Dans les quatre médias dont les offres éditoriales constituent notre corpus, les membres de la communauté gay sont à la fois objets et acteurs.

« De manière générale, les auteurs de papiers pro-LGBTI ont le souci d'évoquer les thèses des homophobes auxquelles ils opposent les arguments pour la défense des droits et libertés des homosexuels. Ils donnent aussi la parole aux LGBTI eux-mêmes, ils les citent, quand ils ne donnent pas la parole aux défenseurs de leurs droits et libertés, que ce soit dans des genres de commentaire, des genres de fait, des reportages, etc. »

- Un événement de visibilité sociale des LGBTI fait l'objet d'articles : Miss Woubi (la plus belle)

- Publication d'interview de Shirley Souagnon, humoriste ivoirienne établie en France, sous le titre « Oui je suis gay et après ? » ne fait aucun mystère de son homosexualité (Fraternité Matin du 12 juillet 2013)

### ***Des journalistes « engagés » pour la défense des minorités sexuelles***

Zio Moussa souligne :

« Les colonnes de **Fraternité Matin** offrent le plus bel échantillon et le plus bel exemple de ce que des responsables au plus haut niveau d'un journal (Directeur des ressources humaines et Conseillers du Directeur général, chefs de service) peuvent participer à la contradiction qui se développe depuis plusieurs années sur le sujet en Côte d'Ivoire. Dans ce journal de service public ou d'Etat, la question de l'homosexualité n'est donc pas taboue et ne fait l'objet d'aucune censure ni de la part des pouvoirs publics (pas défenseurs des LGBTI, c'est le moins qu'on puisse dire) ni des responsables de la rédaction.

▪ **Valentin Mbougeng**, Conseiller du Directeur général du journal progouvernemental :

- « *La reconnaissance du mariage unisexe de ceux qu'on appelle « gays » (terme à l'origine controversée, utilisé au siècle dernier pour désigner les homosexuels) se présente aussi, de nos jours, comme une évolution démocratique fondamentale à ranger non loin de la chute du mur de Berlin qui ouvrit la voie de la liberté à tant de peuples opprimés ».*

- « *L'Afrique n'est pas totalement dernière en matière de respect des droits des gays. Le 17 juin dernier, c'est à l'initiative d'un pays africain, en l'occurrence l'Afrique du Sud, que le Conseil des droits de l'Homme de l'Onu a adopté une résolution visant à promouvoir l'égalité des individus sans distinction de leur orientation sexuelle. Il se trouve que l'Afrique du Sud est aussi la première puissance économique du continent et est considérée comme la première nation démocratique africaine depuis la fin de l'apartheid »* (page Débats et opinions de **Fraternité Matin**, samedi 27 – dimanche 28 avril 2013 ; titre de l'article : **Homosexualité et démocratie**, rubrique *Diplomatiquement incorrect* de Valentin Mbougeng).



▪ **Oumou Dosso**, chroniqueuse :

*« Il semble évident qu'il n'y a pas lieu de confondre la morale chrétienne et l'attitude tout aussi chrétienne de compréhension et de pardon qui ne remet bien entendu pas en cause l'exigence morale. Par exemple, le Christ a pardonné l'adultère mais ne l'a pas admis. Comme on peut comprendre qu'il ne faut pas livrer à la vindicte populaire les homosexuels tout en sachant qu'il est peu probable, dans l'état actuel de l'Eglise qu'elle délivre un récépissé administratif sur lequel pourrait être inscrit « autorisé à être gay ».*

### **3.6. Des arguments pour la défense des minorités sexuelles**

#### **En Côte d'Ivoire :**

Parmi les chroniqueurs, défenseurs de l'homosexualité, Macaire Dagry, Directeur des Ressources humaines et Conseiller du Directeur général de **Fraternité Matin** dont ces quelques lignes, qui rappellent la position du Pape François, retiennent l'attention :

*-« Si une personne est homosexuelle, qu'elle cherche le Seigneur et qu'elle est de bonne volonté, **qui suis-je pour la juger ? Nous devons être frères.** » (Fraternité Matin, samedi 3 – dimanche 4 août 2013, rubrique Débats & Opinions La Matinale « **L'église et l'homosexualité** », par Macaire Dagry)*

*- « A propos de la religion et de la morale religieuse, le Pape François avait déclaré lors de ses voyages, de retour du Brésil et face à la presse, qu'il était plutôt « favorable à une forme d'ouverture » en ce qui concerne l'homosexualité. Ce changement de ton dans l'appréciation de l'homosexualité, venant du garant de l'ordre moral de l'église, augure en effet une perception plus humanisée des hommes et des femmes ayant des pratiques sexuelles différentes (...). Ces propos du Souverain Pontife ont fait l'effet d'une véritable bombe au sein de la communauté chrétienne et dans le monde laïc. ».*

- Jean-Marc Yao, un contributeur, dans la page **Débats & opinions**, sous le titre « Bien comprendre l'universalité des droits » :

*« (...) la position de l'Eglise catholique vis-à-vis de l'homosexualité est trop précieuse pour ne pas être évoquée ici. Elle aborde ce sujet dans son **Catéchisme**, cet ouvrage issu du **Synode des Evêques de 1985** et approuvé par le Pape Jean-Paul II. Si l'homosexualité y est explicitement présentée comme "dépravation grave", il y est pourtant commandé tout aussi clairement d'accueillir les homosexuels avec « respect, compassion et délicatesse. On évitera à leur égard toute marque de discrimination injuste ». Dans cet ouvrage résumant la foi, l'enseignement et la morale de l'Eglise catholique, l'on doit comprendre que si l'homosexualité est une déviation, elle n'est pas assez radicale pour faire sortir un homme de la communauté des hommes ; que si dépravation il y a, elle ne peut pas être absolue au point de détacher un être humain de l'humanité ».*

- **Le même contributeur**, Jean-Marc Yao :

« *Le fait est que ces droits humains, qui concernent tous les hommes, sont imprescriptibles. Autrement dit, rien, absolument rien ne peut les annihiler. Ce sont des droits consubstantiels à l'homme, sans exclusive. Or, tel que les homosexuels sont traités dans la plupart des pays africains, deux fondamentaux des droits humains sont considérablement bafoués : le principe d'égalité et son pendant, le principe de non-discrimination, proclamés amplement par la Charte des droits de l'homme à laquelle les Etats africains adhèrent. Il y a aussi le droit des minorités (sans même parler de celui des minorités sexuelles) inscrit dans les instruments de protection des droits humains qui est foulé aux pieds. (...) les droits humains sont aussi universels que l'essence humaine elle-même. Raison pour laquelle tous les êtres humains ont les mêmes droits fondamentaux ; et ce, quel que soit leur choix sexuel* » (Fraternité Matin du mardi 1<sup>er</sup> avril 2013).

Le même enfin, à propos du fait que l'homosexualité serait contraire aux valeurs africaines :

« *En fait, dans le débat actuel sur les droits des homosexuels, la véritable problématique, souvent dévoyée, est celle-ci : que l'homosexualité soit contraire ou non aux cultures africaines, il est indéniable qu'il y a aujourd'hui des homosexuels (Africains) en Afrique. La question capitale est donc la suivante : que doit-on faire des homosexuels qui sont dans nos sociétés ? Construire des chambres à gaz pour les exterminer comme au temps de la Shoah ?* » (...) Gandhi disait qu'une civilisation se juge à la façon dont elle traite ses minorités » (...) « Monseigneur Desmond Tutu : « Je ne louerais pas un Dieu homophobe ».

▪ Au Cameroun

« Tout en rejetant l'homosexualité, l'Église catholique s'insurge contre les violences de toutes sortes dont les homosexuels pourraient faire l'objet : « dans l'exercice de cette délicate mission, il est impérieux d'éviter soigneusement de jeter l'enfant avec l'eau sale du bain » (L'Effort camerounais, 12 juin 2012). Ce souci de non violence à l'endroit des personnes homosexuelles se trouve dans cette interrogation : « quelle attitude devons-nous adopter face à ceux qui ont des penchants mauvais ? Faut-il les lapider ou les livrer à la vindicte populaire ? » (idem). Le journaliste explique que l'Église, tout en condamnant avec force l'homosexualité, demande aux personnes de bonne volonté d'aider ces hommes et femmes dans leur détresse, car ils sont créés à l'image de Dieu. "However, the church continues to oppose all forms of violence and unjust discrimination against homosexual people including discriminatory penal legislations which undermined the inherent dignity of the human person" (L'Effort camerounais, 12 juin 2012). » (E. Benkam)

### **3.7. Recommandations pour un traitement équilibré de l'information sur les minorités sexuelles**

#### ▪ CÔTE D'IVOIRE

- Les quatre principes pour un traitement journalistique professionnel de l'information liée aux populations-clés :

1. Écrire sur les populations-clés sans les stigmatiser (utiliser une grille morale, religieuse, des termes dépréciatifs, péjoratifs, avilissants, dévalorisants).
2. Respecter l'éthique et la déontologie journalistique.
3. Équilibrer l'information.
4. Se documenter et s'informer sur le sujet, afin de le bien et mieux maîtriser.

- **Le respect de l'éthique et de la déontologie implique notamment d'éviter :**

- L'injure
- L'incitation à la violence
- L'incitation à la révolte
- L'incitation au crime

#### - **Articles du Code d'éthique et de déontologie**

Le deuxième Code d'éthique et de déontologie du journaliste professionnel en Côte d'Ivoire adopté le 23 février 2012 par les représentants des membres de la corporation (le premier code date du 29 août 1992) (...) comporte quatre articles qui peuvent être invoqués par la communauté homosexuelle pour porter plainte contre les journalistes devant l'instance d'autorégulation.

**Article 11. « Ne jamais publier d'image sans s'être préalablement assuré qu'elle n'expose pas l'intégrité physique (...) du ou des sujets ».**

*Une photo publiée par l'ambassade américaine à Abidjan sur la présentation des condoléances lors des funérailles d'un homosexuel (mort à Orlando, aux États-Unis) où des membres de la communauté gay de Côte d'Ivoire ont signé le livre de condoléances en manifestant leur grande tristesse leur a valu des violences par la suite. L'ambassade des États-Unis a dû leur présenter ses excuses.*

Quand ils sont présentés dans les médias, et qu'ils sont reconnus et identifiés, les homosexuels peuvent faire l'objet d'agressions verbales, voire physiques.

**Article 14. « S'abstenir de toute atteinte à l'éthique sociale : incitation à la haine, au tribalisme, à la xénophobie, à la révolte, à la violence et aux crimes et délits ».**

**Article 15. « Respecter la vie privée des personnes ».**

**Article 17. « S'interdire (...) les accusations sans fondement ».**

▪ **SENEGAL**

**Recommandations pour un meilleur traitement médiatique des minorités sexuelles**

En vue de remédier au parti-pris de dévalorisation et de stigmatisation des homosexuels et des lesbiennes dans la presse sénégalaise en général, il conviendrait d'en appeler à la responsabilité les médias et des écoles de journalisme afin de :

1. corriger la tonalité globalement négative du traitement médiatique du sujet des minorités sexuelles, en respectant les règles journalistiques de la pluralité des sources, de l'impartialité et de l'équilibre de l'information ;
2. veiller, aussi bien dans les articles d'information que dans les opinions rapportées, à un traitement de l'information respectueux de la dignité humaine, quel que soit le groupe considéré ;
3. éviter de présenter les minorités sexuelles avec des termes dévalorisants et insultants ;
4. rapporter tous les actes de haine et de violence attentatoire à la dignité et a fortiori à la vie à l'encontre des minorités sexuelles ;
5. renforcer les compétences et aptitudes des médias à produire une information respectueuse de la liberté sexuelle des minorités sexuelles ;
6. faire prendre conscience de l'impact du traitement de l'information sur la problématique des LGBTI, en identifiant les « mauvaises pratiques » qui participent à leur stigmatisation et les « bonnes pratiques » qui favorisent le respect de leur dignité humaine ;
7. faire prendre conscience du rôle des médias dans la promotion des droits humains des minorités sexuelles, à travers les bonnes pratiques notées dans certains pays.

(M. Camara)

▪ **CAMEROUN**

« Ceux des journalistes ayant pris l'initiative de parler des LGBTI, sont des pigistes ou freelances qui sont rémunérés au prorata de leur production comme c'est le cas pour *www.koaci.com* et *www.cameroon-info.net* dont les journalistes sont payés à la pige. Par contre, l'homophobie transparaît nettement davantage chez ceux des journalistes « institutionnels » utilisés à plein temps dans des rédactions bien établies comme *Cameroon Tribune* ou encore *La Nouvelle Expression*.

« Nous avons également noté qu'au Cameroun, les défenseurs des droits des minorités sexuelles prennent des initiatives pour se faire entendre, et, de temps à autre, les journalistes leur donnent la parole dans les colonnes de leurs publications. Cette piste des défenseurs des droits des minorités sexuelles ainsi que celle des journalistes free-lances peuvent être exploitées pour amener les journalistes à s'intéresser davantage au respect et à la défense de la dignité humaine et des droits des LGBTI. » (E. Benkam)